

DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION

N°	Date	Objet	Montant	Observations
2025/013	06/05/25	Marché 2025-01 Projet de rénovation du Gymnase des Closeaux	Lot 1 : lots architecturaux : 229 000 € HT soit 274 800 € TTC Lot 2 : Chauffage - ventilation / plomberie sanitaire : 149 980,37 € HT soit 179 976,44 € TTC Lot 3 : Electricité – CFO/CFA : 33 996,76 € HT soit 40 796,11 € TTC	Lot 1 : EDESSE sise 3 Rue Louise de Vilmorin 91540 MENNECY Lot 2 : Société SARL BETTA sise 62, boulevard de Beaubourg – ZI Paris Est Lot 10 77184 EMERAINVILLE Lot 3 : Société STERREN SARL sise 7 chemin de la Marnière 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
2025/014	05/05/25	Mise en place d'un atelier de théâtre participatif au RPE de Saint-Chéron	800 € TTC	Compagnie théâtrale « La mécanique de l'instant »
2025/015	13/05/25	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'attribution du marché subséquent n°2 relatif à la fourniture d'électricité et de gaz naturel pour le groupement de commandes coordonné par la CC du Dourdannais en Hurepoix	6010 € HT	MTAIR
2015/016	10/06/25	Mission d'assistance au suivi d'exécution du marché de la restauration	2 220 € HT soit 2664 € TTC	Diapason Expertise



Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Canton de DOURDAN

République Française

Communauté de Communes du
Dourdannais en Hurepoix

N° DEC2025/013

DÉCISION DU PRÉSIDENT

OBJET : Marché 2025-01 Projet de rénovation du Gymnase des Closeaux

Rémi BOYER, Président de la Communauté de Communes du DOURDANNAIS EN HUREPOIX,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** la délibération n° DCC 2020-056 du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation donnée au Président de certaines attributions du Conseil communautaire et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix,
- **Vu** la procédure adaptée pour un marché de travaux initiée par l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence au BOAMP (n° 25-32357) le 28 février 2025, pour choisir des entreprises en vue de réaliser la rénovation du gymnase des closeaux, en 3 lots :
 - lot 1 : lots architecturaux
 - lot 2 : Chauffage - ventilation / plomberie sanitaire
 - Lot 3 : Electricité – CFO/CFA
- **Vu** qu'au terme de la consultation, fixée au 7 avril 2025, cinq sociétés ont remis une offre pour le lot 1, quatre sociétés ont remis une offre pour le lot 2, et trois sociétés ont remis une offre pour le lot 3

Considérant qu'il convient, dans le cadre de l'opération susvisée, d'attribuer les lots aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les offres des sociétés suivantes concernant le marché de travaux relatif la rénovation du gymnase des closeaux,

Lot 1 : lots architecturaux :

- Société EDESSE sise 3 Rue Louise de Vilmorin 91540 MENNECY pour un montant de 229 000 € HT soit 274 800 € TTC

Lot 2 : Chauffage - ventilation / plomberie sanitaire:

- Société SARL BETTA sise 62, boulevard de Beaubourg – ZI Paris Est Lot 10 77184 EMERAINVILLE pour un montant de 149 980,37 € HT soit 179 976,44 € TTC

Lot 3 : Electricité – CFO/CFA:

- Société STERREN SARL sise 7 chemin de la Marnière 91630 MAROLLES EN HUREPOIX pour un montant de 33 996,76 € HT soit 40 796,11 € TTC

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Article 3 : ampliation de la présente décision à :

- Au Représentant de l'Etat,
- Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de DOURDAN,
- Aux sociétés attributaires du marché

Fait à Dourdan, le 6 mai 2025



Pour Extrait Conforme
Le Président,

Rémi BOYER

Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat
- Publié le :



Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Canton de DOURDAN

République Française

Communauté de Communes du
Dourdannais en Hurepoix

N° DEC2025/014

DÉCISION DU PRÉSIDENT

OBJET : MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE THEATRE PARTICIPATIF AU RPE DE SAINT-CHERON

Rémi BOYER, Président de la Communauté de Communes du DOURDANNAIS EN HUREPOIX,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** la délibération n° DCC 2020-056 du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation donnée au Président de certaines attributions du Conseil communautaire et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **Considérant** que la collectivité souhaite, au titre de sa compétence petite enfance, mettre en place un atelier de théâtre participatif à destination des professionnelles assistantes maternelles indépendantes du territoire dans le cadre de la mission de professionnalisation du Relais Petite Enfance de Saint-Chéron
- **Considérant** la proposition d'accompagnement de la compagnie théâtrale « La mécanique de l'instant » comme économiquement la plus avantageuse

DECIDE

Article 1 : De confier à la compagnie théâtrale « La mécanique de l'instant », sise 3 impasse du Bel Air 94110 ARCUEIL, la mise en place d'un atelier de théâtre participatif à destination des assistantes maternelles indépendantes.

Article 2 : le montant de cette prestation est de 800 € TTC répartis comme suit :

- Un atelier de 2h le mardi 20 mai 2025 à partir de 19h15 au RPE de Saint-Chéron

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Article 4: ampliation de la présente décision à :

- Au Représentant de l'Etat,
- Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de DOURDAN,
- A la compagnie théâtrale « La mécanique de l'instant »,

Fait à Dourdan, le 5 mai 2025



Pour Extrait Conforme
Le Président


Rémi BOYER

Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat
- Publié le :



Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Canton de DOURDAN

République Française

Communauté de Communes du
Dourdannais en Hurepoix

N° DEC2025/015

DÉCISION DU PRÉSIDENT

OBJET : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'attribution du marché subséquent n°2 relatif à la fourniture d'électricité et de gaz naturel pour le groupement de commandes coordonné par la CC du Dourdannais en Hurepoix

Rémi BOYER, Président de la Communauté de Communes du DOURDANNAIS EN HUREPOIX,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** la délibération n° DCC 2020-056 du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation donnée au Président de certaines attribution du Conseil communautaire et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de faire un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'attribution du marché subséquent n°2 relatif à la fourniture d'électricité et de gaz naturel dans le cadre du groupement de commandes coordonné par la CC du Dourdannais en Hurepoix
- **Considérant** la proposition d'accompagnement formulée par la société MTAIR pour un montant de 6 010 € HT

DECIDE

Article 1 : Il est conclu entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et la Société MTAIR, située 6 Rue de Paris – 95330 DOMONT, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'attribution du marché subséquent n°2 relatif à la fourniture d'électricité et de gaz naturel dans le cadre du groupement de commandes coordonné par la CC du Dourdannais en Hurepoix.

Article 2 : le présent contrat entre en vigueur à sa date de notification et ce jusqu'à la fin de la mission sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Article 3 : le règlement de cette prestation de 6 010 € HT soit 7 212 € TTC sera effectué par la CCDH de la façon suivante :

- * 50% du budget des prestations à réaliser au moment de l'attribution du marché subséquent
- * 100 % sur le solde une fois la mission terminée et validée

A noter également l'Option « Suivi de marché » qui s'élève à : 2 700 € HT / an soit 3 240 € T.T.C / an , qui sera levée si nécessaire

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

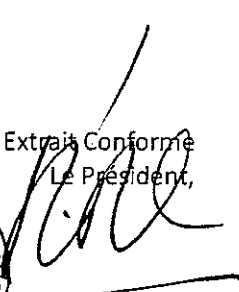
Article 5 : ampliation de la présente décision à :

- Au Représentant de l'Etat,
- Madame la Comptable du Centre des Finances Publiques de DOURDAN,
- A la société MTAIR

Fait à Dourdan, le 19 mai 2025



Pour Extrait Conforme
Le Président,


Rémi BOYER

Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat
- Publié le :

Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Canton de DOURDAN

République Française

Communauté de Communes du
Dourdannais en Hurepoix

N° DEC2025/016

DÉCISION DU PRÉSIDENT

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE AU SUIVI D'EXECUTION DU MARCHÉ DE LA RESTAURATION

Rémi BOYER, Président de la Communauté de Communes du DOURDANNAIS EN HUREPOIX,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** la délibération n° DCC 2020-056 du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation donnée au Président de certaines attributions du Conseil communautaire et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **Considérant** que la restauration scolaire (pour les communes de Breux-Jouy, Corbreuse, Les Granges le Roi, Roinville, Saint-Chéron et Sermaise) et des centres de loisirs (CCDH) du groupement de commandes a été confiée par marché public à un prestataire par contrat pour une durée d'un an renouvelable 3 fois à compter du 1/9/2022, nécessite un accompagnement technique, juridique et financier pour le suivi de ce contrat pour sa 4^{ème} année d'exécution ;
via un accord cadre à bons de commande ;
- **Considérant** la proposition d'accompagnement du cabinet Diapason Expertise sis 5 avenue Carnot 91300 MASSY pour un montant de 2 664 €

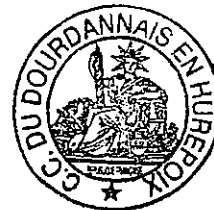
DECIDE

Article 1 : De confier au cabinet Diapason Expertise sis 5 avenue Carnot 91300 MASSY une mission d'accompagnement technique, juridique et financier pour le suivi du contrat de restauration du groupement de commandes constitué de la CCDH et des communes de Breux-Jouy, Corbreuse, Les Granges le Roi, Roinville, Saint-Chéron et Sermaise, pour une période d'un an à partir du 1^{er} septembre 2025

Article 2 : le montant de cette prestation est de 2 220 € HT soit 2 664 € TTC.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Fait à Dourdan, le 10 juin 2025



Pour Extraire Conforme
Le Président.

Rémi BOYER

Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat
- Publié le :